

Langue: Français  
Original: Anglais



## PROJET: PHASE II DU PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT

PAYS: BASSIN DU LAC VICTORIA – COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

### RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : E. Alemseged, Ingénieur eau & assainissement Membres de l'équipe : A. Hamza, Spécialiste en genre, OWAS.2 C. Mutasa, Analyste financier, OWAS.2 J. Sifuma, Spécialiste en eau & assainissement, KEFO A. Mbiro, Spécialiste en eau & assainissement, UGFO E.Y. Legesse, Spécialiste en chef gestion financière (ORPF) Y.B. Hija, Spécialiste en acquisitions (TZFO)
	Chef de division sectoriel : Sering B. Jallow, Chef de Division, OWAS2 Directeur sectoriel : Ali Kies, Directeur, OWAS & FAE Directeur régional : Diariétou Gaye, Directrice, OREA
Pairs évaluateurs	P. Dzimiri, Analyste financier principal, OWAS.2 M. Loulseged, Ingénieur supérieur eau, OSAN.1 P. Codo, Ingénieur principal des infrastructures, ONRI.1 J. D. Cunha, Jeune professionnel, OSHD1

*Date: Novembre 2010*

## TABLE DES MATIERES

Langue: Français.....	i
PROJET: PHASE II DU PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT	i
RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME.....	i
<i>Date: Juillet 2010</i> .....	i
TABLE DES MATIERES.....	i
Equivalences monétaires.....	ii
Année budgétaire.....	ii
Poids et Mesures.....	ii
Informations sur le client.....	iv
Résumé du Programme.....	v
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria – Cadre logique.....	vi
Calendrier d'exécution du programme.....	viii
I. ORIENTATION STRATÉGIQUE & JUSTIFICATION.....	1
1.1 Liens entre le programme et les stratégies et objectifs du pays.....	1
1.2 Bien-fondé de la participation de la Banque.....	2
1.3 Coordination des donateurs.....	2
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	3
2.1 Composantes du programme.....	3
2.2 Solution technique retenue et autres possibilités explorées.....	5
2.3 Type de programme.....	6
2.4 Coût du programme et mécanismes de financement.....	6
2.5 Région et population cibles du programme.....	8
2.6 Processus participatif d'identification, de conception et d'exécution du programme.....	8
2.7 Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception...	9
2.8 Indicateurs clés de performance.....	10
III. FAISIBILITÉ DU PROGRAMME.....	10
3.1 Performance économique et financière.....	10
3.2 Changements environnementaux et climatiques.....	11
3.3 Impacts sexospécifiques & sociaux.....	13
IV. MISE EN ŒUVRE.....	14
4.1 Mécanisme de mise en œuvre.....	14
4.2 Gestion financière.....	15
4.3 Mécanismes de décaissement.....	15
4.4 Gestion des acquisitions.....	16
4.5 Suivi.....	16
4.6 Gouvernance.....	17
4.7 Durabilité.....	17
4.8 Gestion des risques.....	18
4.9 Renforcement des connaissances.....	19
V. INSTRUMENTS ET BASE JURIDIQUES.....	19
5.1 Instrument juridique.....	19
5.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds.....	19
5.3 Conformité aux politiques de la Banque.....	20
VI. RECOMMANDATION.....	20
Annexe I – Carte des sites du programme.....	1
Annexe II – Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays.....	1
Annexe III : Tableau du portefeuille sectoriel de la BAD.....	1
Annexe IV: Projets connexes clés financés par la Banque et d'autres partenaires au développement.....	1
Annexe V: Liste de vérification des critères de financement des biens publics régionaux.....	1

## **Equivalences monétaires**

*Juillet 2010*

1 UC = 1,4789 dollar EU

### **Année budgétaire**

1<sup>er</sup> juillet – 30 juin

### **Poids et Mesures**

1 tonne métrique	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lbs
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	:	Banque africaine de développement
BE	:	Bureau extérieur
BEI	:	Banque européenne d'investissements
BLV	:	Bassin du lac Victoria
CAE	:	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBLV	:	Commission du bassin du lac Victoria
CER	:	Communauté économique régionale
DSP	:	Document de stratégie pays
EIES	:	Evaluation de l'impact environnemental et social
FAD	:	Fonds africain de développement
FAE	:	Facilité africaine de l'eau
GIRE	:	Gestion intégrée des ressources en eau
KfW	:	Banque allemande de développement
LVEMP	:	Projet de gestion de l'environnement du lac Victoria
LVWATSAN	:	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du lac Victoria
OR	:	Opération régionale
PA	:	Protocole d'accord
PGES	:	Programme de gestion environnementale et sociale
KPI	:	Indicateur clé de performance
PMR	:	Pays membres régionaux
REGIDESO	:	Régie de production et de distribution de l'eau et de l'électricité
S&E	:	Suivi & évaluation
SIDA	:	Agence suédoise de développement international
UC	:	Unité de compte

## Informations sur le don

## Informations sur le client

BENEFICIAIRE DU DON:	Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
ÉTATS PARTENAIRES DE LA CAE:	Kenya, Ouganda, Burundi, Rwanda & Tanzanie
VILLES PARTICIPANTES:	Kericho, Keroka & Isebania (Kenya); Geita, Sengerema & Nansio (Tanzanie); Mayuge, Buwama/Kayabwe, Bukakata & Ntungamo (Ouganda); Nyagatare, Kayonza & Nyanza (Rwanda); Muyinga, Kayanza & Ngozi (Burundi)
ORGANES D'EXECUTION:	LVBC (au nom de la Communauté de l'Afrique de l'Est) et cinq autres organes d'exécution : LVSWSB (Kenya), MWAUWASA (Tanzanie), DWD (Ouganda), WSSSUI (Rwanda), REGIDESO (Burundi)

### Plan de financement

---

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument
FAD	75,43	Don
Gouvernements	8,96	Contribution
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>84,39</b>	

### Principales informations sur le financement du FAD

---

Monnaie du don FAD	UC
TRE (scénario de référence)	17,71%, 40 millions d'USD

### Calendrier – Principales étapes (prévues)

---

Approbation de la note conceptuelle	Juin 2010
Approbation du programme	15 décembre 2010
Entrée en vigueur	Mars 2011
Dernier décaissement	Décembre 2015
Achèvement	Décembre 2014

## Résumé du Programme

L'urbanisation se traduit par un lourd tribut pour les villes secondaires situées autour du Lac Victoria et son bassin. Cette question devient d'autant plus cruciale que tous les pays s'efforcent d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'eau et d'assainissement. La création de la Commission du Bassin du Lac Victoria (CBLV) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) offre une occasion toute particulière à ces cinq pays de coopérer et de partager leurs expériences, étant donné que des mesures positives sont prises pour accroître l'accès à l'eau salubre, aux meilleures installations d'assainissement et, partant, améliorer l'écosystème du lac.

Le Lac Victoria, deuxième plus grand lac du monde et une des sources du Nil, constitue une des plus importantes ressources naturelles transfrontières en Afrique. Étant donné que le Bassin du Nil couvre dix pays, dont plusieurs sont tributaires du lac pour leur survie économique, la nécessité d'adopter une approche régionale de la gestion du lac et des activités qui influent sur sa soutenabilité environnementale, s'est avérée être un des principaux défis à relever en matière de développement. À cet égard, le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria (LVWATSAN) est un des nombreux programmes importants destinés à promouvoir la coopération régionale, l'établissement de partenariats, le renforcement des institutions et des capacités, et le sens de propriété collective des ressources du bassin du lac, autant de composantes jouant un rôle déterminant dans la réalisation d'un objectif primordial, à savoir la gestion du bassin du lac en tant que bien public régional. Aussi la CBLV a-t-elle traduit la vision et le cadre stratégique des parties prenantes du Bassin du Lac Victoria (BLV), tels qu'énoncés par la CBLV, en plusieurs programmes dans le cadre d'un agenda plus général visant à renforcer les intérêts communs au titre de la coopération à l'échelle du lac et de la région. Le LVWATSAN fait partie de ces programmes, et son objectif global consiste à appuyer les centres urbains secondaires de la région du Lac Victoria, afin de les aider à atteindre les OMD en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

La Phase I du programme LVWATSAN a bénéficié de l'appui d'ONU-HABITAT et porte sur 10 villes des États partenaires fondateurs de la CAE, à savoir, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. À la suite de l'adhésion du Rwanda et du Burundi, la deuxième phase s'est étendue et couvre 15 villes, dont 3 dans chacun des 5 États partenaires. La préparation du plan d'investissement pour les 15 villes secondaires a bénéficié de l'appui de la Facilité africaine de l'eau (FAE). Ce programme devrait s'étendre à d'autres villes du bassin au titre des phases ultérieures.

Le coût estimatif du programme est de quelque 84,39 millions d'UC. La contribution du Fonds sera de 75,43 millions d'UC et celle des États partenaires de 8,96 millions d'UC. Le programme portera sur les composantes suivantes: i) le développement de systèmes d'approvisionnement en eau durable, ii) la mise en place d'installations d'hygiène et d'assainissement, notamment des systèmes de gestion des déchets solides et le marketing social, iii) les hydro-améliorations, et iv) le renforcement des capacités des municipalités et des prestataires de services. Lorsque le projet sera totalement mis en œuvre, son taux de couverture en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement sera respectivement de 85% et 80%. Par ailleurs, il réduira considérablement les déchets déversés dans le Lac Victoria et améliorera, par conséquent, l'écosystème du lac.

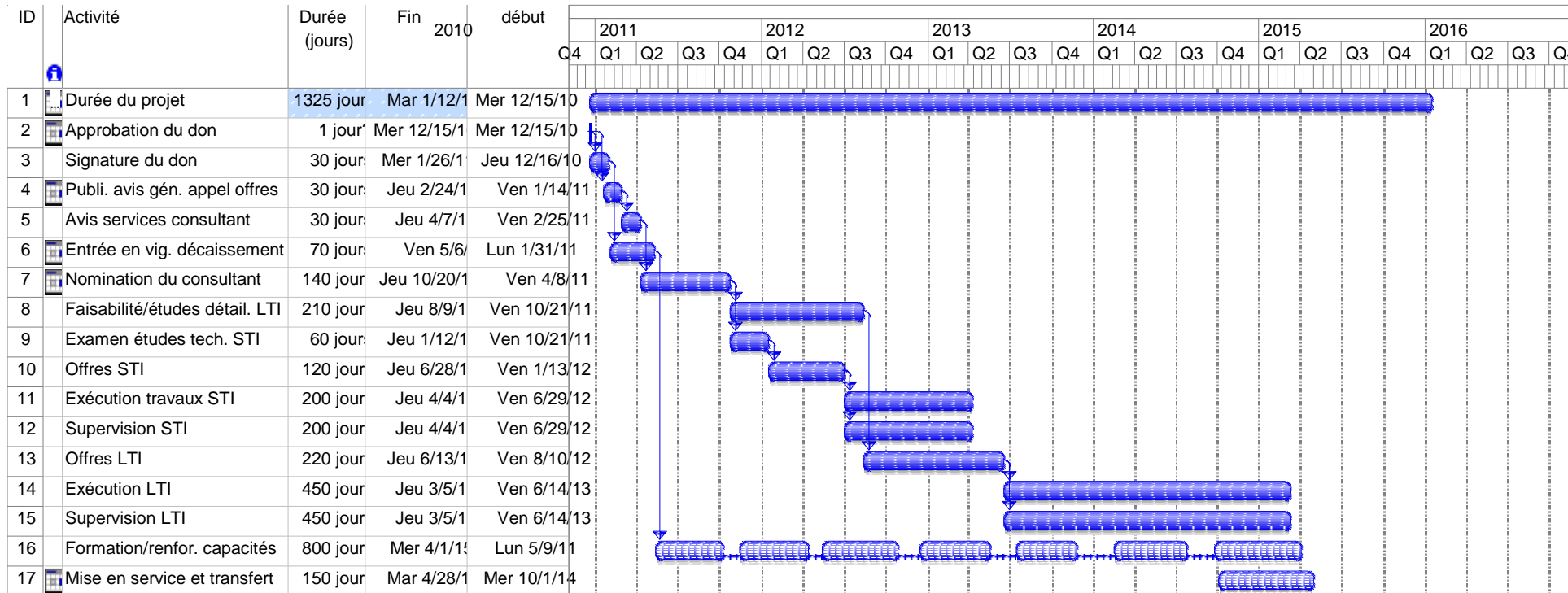
Le programme présentera de très nombreux avantages pour les populations du bassin du lac ainsi que pour les 15 villes bénéficiaires dont la population résidente passera à environ 670.000 habitants d'ici à 2015, avec en prime quelque 170.000 personnes en transit, et qui sont dotées d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement actuellement très insuffisantes. Le niveau d'investissement requis montre que les structures d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont insuffisantes, voire inexistantes dans la plupart des villes.

## Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria – Cadre logique

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES ET DELAIS INDICATIFS	HYPOTHESES ET RISQUES
<p><b>Objectif sectoriel</b></p> <p>Améliorer la santé et la qualité de la vie de la population du Bassin du Lac Victoria en protégeant l'environnement du Lac Victoria.</p>	<p><b>Impact</b></p> <p>Amélioration de la santé et des moyens de subsistance de la population</p> <p>Amélioration de la qualité de l'eau du Lac Victoria</p> <p>Amélioration de la coopération</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>Les 35 millions d'habitants du Bassin du Lac Victoria</p>	<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <p>Couverture en matière d'eau et assainissement</p> <p>Taux de mortalité des moins de 5 ans</p> <p>Maladies d'origine hydrique</p> <p>Les charges polluantes déversées dans le lac Victoria</p>	<p><b>Impacts ciblés</b></p> <p>Couverture universelle des services fiables d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'ici à 2025</p> <p>Réduction de 30% du taux de mortalité des moins de 5 ans d'ici à 2025</p> <p>Réduction des maladies hydriques de 30% d'ici à 2025</p> <p>Tendance à la baisse de la quantité cumulative de polluants déversés dans le Lac Victoria.</p> <p>Rapport de contrôle de la CBLV;</p>	<p>Engagement constant des gouvernements</p> <p>Situation politique et sécuritaire stable dans la région.</p> <p>Appui continu des partenaires en faveur des autres activités complémentaires et du développement de la région</p>
<p><b>Objectifs du programme</b></p> <p>Contribuer à la réduction de la pollution déversée dans le lac, grâce à l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables de 15 villes secondaires du Bassin du Lac Victoria.</p>	<p><b>Résultats à moyen terme</b></p> <p>Demande en eau salubre satisfaite dans les villes participantes</p> <p>Des réseaux et services de distribution d'eau fiables</p> <p>Amélioration de la couverture en matière d'assainissement</p> <p>Sensibilisation accrue à l'hygiène et à l'assainissement qui sont de plus en plus mis en pratique</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>670.000 résidents des 15 villes bénéficiaires</p> <p>Population additionnelle de 170.000 utilisant les villes comme centres de transit</p> <p>Prestataires des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p> <p>Municipalités</p> <p>CAE et CBLV</p>	<p><b>Indicateurs des résultats</b></p> <p>Couverture en adduction d'eau potable</p> <p>Ratio des recettes par rapport au coût d'exploitation et d'entretien</p> <p>Couverture en matière d'assainissement</p> <p>% des déchets solides gérés</p> <p>Couverture des places publiques en installations d'assainissement</p>	<p><b>Résultats ciblés</b></p> <p>Amélioration de l'approvisionnement en eau en zone urbaine pour 670.000 personnes d'ici à 2015.</p> <p>85% des ménages ont accès à l'approvisionnement en eau dans un rayon de 250m d'ici à 2015</p> <p>Les recettes couvrent au moins 100% des coûts d'exploitation et d'entretien d'ici à 2015</p> <p>Amélioration de 30% de la population pratiquant une bonne hygiène d'ici à 2015</p> <p>Accroissement de 60% des déchets gérés d'ici à 2015.</p> <p>50% de places publiques (marchés, écoles, centres de santé) disposent d'installations sanitaires pour les hommes, les femmes et les handicapés.</p>	<p>Appui constant des gouvernements et des partenaires au développement en faveur du programme</p> <p>Intensification des réformes sectorielles et appui politique et administratif pour la création de fournisseurs de services d'approvisionnement en eau viables et partenariat avec le secteur.</p> <p>Les organes d'exécution auront les capacités requises pour mettre le programme en œuvre de façon satisfaisante.</p>
<p><b>Activités/Ressources</b></p> <p>Mettre en place des systèmes d'adduction d'eau capables d'extraire, de traiter et de distribuer des quantités suffisantes d'eau de manière sûre et durable.</p> <p>Mettre en place des installations d'assainissement publiques, des systèmes de gestion des matières de vidange et des systèmes de gestion des déchets solides et</p>	<p><b>Réalisations</b></p> <p>1.1 Préparation des études techniques détaillées des systèmes et installations;</p> <p>1.2 De nouveaux forages sont creusés et des prises d'eau brute améliorées</p> <p>1.3 Construction d'installations de traitement, de transport et de</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>Populations des pays de la CAE tributaires du Lac</p> <p>Résidents des 15 villes bénéficiaires</p> <p>Prestataires de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p>	<p><b>Indicateurs des réalisations</b></p> <p>1.1 Nombres de forages creusés et de prises d'eau brute améliorées.</p> <p>1.2 Nombre d'installations de traitement construites</p> <p>1.3 Longueur des conduites de transport et de distribution de l'eau construites</p> <p>1.4 Nombre de réservoirs d'eau construits</p> <p>1.5 Nombre de kiosques à eau construits</p>	<p><b>Réalisations ciblées à l'horizon 2015</b></p> <p>1.1 31 forages creusés et 12 prises d'eau améliorées</p> <p>1.2 14 installations de traitement (51.500m<sup>3</sup>/jour) construites</p> <p>1.3 Installation de plus de 500 km de conduites d'eau nouvelles</p> <p>1.4 35 réservoirs (32.000 m<sup>3</sup>)</p> <p>1.5 Construction de 367 fontaines</p>	<p>Le risque de retards de paiement et de conséquences négatives indirectes sera atténué par la mise à disposition à temps des fonds de contrepartie par les gouvernements; l'application de cette mesure sera étroitement suivie et elle constitue un engagement de l'accord de don.</p> <p>Les administrations et communautés locales appuient le programme</p>

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES ET DELAIS INDICATIFS	HYPOTHESES ET RISQUES
<p>promouvoir l'hygiène et l'assainissement. Installer des infrastructures essentielles de drainage pluvial à des points névralgiques choisis. Prendre des mesures favorables au renforcement des institutions nouvelles ou existantes qui gèrent les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle locale, nationale et régionale.</p> <p><b>Structure financière</b>  <u>UC (millions)</u>  <b>FAD:</b> <u>75,43</u>  <b>Gouvernement:</b> <u>8,96</u>  <b>Total:</b> <u>84,39</u></p>	<p>distribution de l'eau</p> <p>2.1 Construction de stations de traitement des boues  2.2 Construction de toilettes publiques  2.3 Mise en place d'infrastructures de gestion des déchets solides  2.4 Organisation des campagnes de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement, formation des pairs et des facilitateurs</p> <p>3.1 Construction de drains</p> <p>4.1 Renforcement des capacités institutionnelles des fournisseurs de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et mise en place de nouveaux fournisseurs ;  4.2 Amélioration de la capacité de la CBLV à surveiller l'environnement du Lac Victoria et à mettre en œuvre le plan régional de gestion des ressources en eau</p>	<p>Municipalités</p> <p>Commission du Bassin du Lac Victoria</p> <p>Ecosystème du Lac Victoria</p>	<p>(50% doivent être gérés par des femmes)</p> <p>2.1. Nombre de stations de traitement des boues  2.2 Nombre de toilettes publiques  2.3 Nombre de systèmes de gestion des déchets solides opérationnels  2.4 Nombre de pairs et de facilitateurs formés en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement (statistiques ventilées par sexe)</p> <p>3.1 Longueur des canaux d'écoulement</p> <p>4.1.1 Nombre de prestataires de services acquièrent les compétences nécessaires à travers la formation  4.1.2 Nombre d'unités de gestion des déchets solides créées  4.1.3 Nombre de personnes formées (statistiques ventilées par sexe)  4.1.4 Nombre de Forums multilatéraux mis en place et opérationnels</p> <p>4.2 Système fonctionnel d'information sur la surveillance de l'environnement</p>	<p>publiques</p> <p>2.1 15 stations de traitement des boues (267m3/jour)  2.2 Plus de 190 toilettes publiques  2.3 15 systèmes opérationnels de gestion des déchets solides  2.4 3000 pairs et facilitateurs formés en hygiène et assainissement (près de 50 % de femmes)</p> <p>3.1 50 km de nouveaux canaux d'écoulement  4.1.1 Renforcement et mise en place de 15 services urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement  4.1.2 Mise en place de 15 unités de gestion des déchets solides  4.1.3 600 personnes émanant des prestataires de services et des municipalités sont formées (dont au moins 50% de femmes)  4.1.4 15 forums multilatéraux sont mis en place et les membres formés qui deviennent des dirigeants communautaires (50% de femmes parmi les décideurs)  4.2 Elaboration et mise en place d'un système d'information sur la surveillance de l'environnement</p> <p>Source:  Rapports trimestriels, rapports des missions sur le terrain, rapports des missions sur le terrain, rapports d'enquêtes de surveillance, Audit technique annuel; rapports annuels de la CBLV et de la CAE.</p>	<p>Risque pour le programme de mise en œuvre dû à la faiblesse ou l'absence d'institutions à l'échelle des villes, les organes d'exécution compétents dotés de compétences pour le programme ont été identifiés.</p> <p>Pour atténuer le risque d'une situation financière fragile et peu soutenable, les organes nationaux de réglementation sectorielle appuieront le programme en fixant les tarifs et en veillant à la création d'un environnement garantissant la soutenabilité.</p> <p>Pour atténuer les dépassements des coûts d'investissement, les programmes seront révisés et conçus pour s'aligner sur les budgets disponibles.</p>

## Calendrier d'exécution du programme



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION SUR UNE PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON A LA COMMUNAUTE  
DE L'AFRIQUE DE L'EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU  
& D'ASSAINISSEMENT DU LAC VICTORIA**

La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition visant l'octroi d'un don d'un montant de 75,43 millions d'UC, pour le financement de la deuxième phase du Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria (LVWATSAN) de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

## **I. ORIENTATION STRATÉGIQUE & JUSTIFICATION**

### ***1.1 Liens entre le programme et les stratégies et objectifs du pays***

1.1.1 Le programme offre aux États partenaires de la CAE, la possibilité de participer à l'amélioration des moyens de subsistance des populations vivant dans le Bassin du Lac Victoria (BLV), en mettant en valeur l'environnement et l'écosystème du Bassin. Le Lac est une ressource naturelle transfrontalière importante, utilisée de manière excessive par les pays riverains pour la pêche, le transport, le tourisme, l'approvisionnement en eau et l'évacuation des déchets. Le courant de débordement du lac, provenant du Bassin du Nil, est une très importante ressource en eau douce pour l'Ouganda, le Soudan et l'Égypte. Le Bassin du Lac Victoria soutient une population estimée à 35 millions de personnes avec de forts peuplements le long des rives du Lac et dans le Bassin de la rivière Kagera que se partagent le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Certes, on y compte quelques grandes agglomérations telles que Kampala, Kisumu et Mwanza, mais la majeure partie de la population vit dans des villages et de petites villes.

1.1.2 Consciente de l'importance de la coopération entre les États partenaires, dans le cadre de la résolution des problèmes liés à la détérioration de l'environnement du lac, la CAE a signé en novembre 2003, un Protocole sur le développement durable du Bassin du Lac Victoria, ratifié en novembre 2004. Ce protocole fait état d'un accord de coopération dans certains domaines clés, dont l'amélioration de la santé publique, des conditions de vie et de la qualité de la vie. L'approvisionnement en eau et l'assainissement figurent parmi les principaux domaines de cette coopération. La stratégie de la CAE établit clairement la nécessité d'un développement durable pour l'écosystème du BLV et elle accorde la priorité à deux piliers, à savoir: i) le développement politique et socioéconomique ; et ii) le renforcement et l'accélération de l'intégration régionale. La stratégie opérationnelle (2007-2010) de la CBLV s'est inspirée de la stratégie de développement de la CAE. Les cinq principales questions transfrontalières prioritaires sont: i) la dégradation des terres, des marécages et de la forêt ; ii) un cadre de gouvernance, stratégique et institutionnel faible ; iii) l'épuisement des stocks de poissons et la perte d'habitat et de biodiversité ; iv) l'augmentation de la pollution et l'eutrophisation ; et v) la gestion irrationnelle des ressources en eau, la baisse des niveaux d'eau et le changement climatique. Le programme cadre avec les priorités identifiées et il est principalement axé sur les questions (iv) et (v) ci-dessus qui figurent par ailleurs parmi les actions prioritaires au titre de la stratégie opérationnelle de la CBLV. En outre, le volet du programme relatif au renforcement des capacités contribuera à l'amélioration de la composante de la stratégie opérationnelle susmentionnée inhérente à l'amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles.

1.1.3 Par ailleurs, les interventions du programme sont conformes aux secteurs prioritaires du DSP de chaque État partenaire, ainsi qu'à leurs stratégies nationales de développement. Le programme s'inscrit dans le cadre des piliers ci-après: i) appui au développement de l'infrastructure pour une meilleure croissance, pour le Kenya dont la matrice des résultats du DSP montre une grande priorité accordée à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ; ii) croissance, réduction de la pauvreté, amélioration de la qualité de la vie et développement social pour la Tanzanie où l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des priorités absolues, comme en témoigne la matrice des résultats du DSP ; iii) amélioration de la production et du développement humain pour l'Ouganda où l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sont des composantes clés ; iv) infrastructure économique pour le Rwanda où l'accent est mis sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tel que présenté par la matrice des résultats du DSP ; et v) intégration du Burundi au sein de la CAE, davantage accentuée par le présent programme régional qui, par ailleurs, est un signal fort de coopération élargie.

1.1.4 Les plans nationaux de développement de ces pays donnent clairement un aperçu de l'objectif visant l'atteinte des OMD, et le présent programme appuie l'atteinte de la 7<sup>e</sup> cible des OMD. Ainsi, il contribuera à l'atteinte de l'objectif régional relatif à l'amélioration de la qualité de la vie dans le bassin et à la réduction de la pollution du Lac Victoria. Ce programme sera complété par des programmes et projets nationaux et régionaux mis en œuvre dans le bassin, par exemple, le projet d'assainissement de Kampala et des petites agglomérations au Kenya, financé par la Banque, ainsi que le projet de gestion de l'environnement du Lac Victoria (LVEMP II) appuyé par la banque mondiale.

## ***1.2 Bien-fondé de la participation de la Banque***

1.2.1 Conformément à sa politique de promotion de l'intégration régionale, à sa Stratégie d'intégration régionale (2009-2012) et à ses deux principaux piliers d'infrastructure régionale et de renforcement des capacités institutionnelles, la Banque a une occasion unique d'être le chef de file de l'élaboration d'une approche régionale répondant à un problème régional et le catalyseur qui promeut l'indispensable développement au sein de la région, la préservation du fragile écosystème du lac ainsi que l'intégration et la coopération régionales. Le lac étant une importante source d'approvisionnement en eau domestique et industrielle, mais recevant pourtant des eaux usées traitées et non traitées, il est impératif de promouvoir la coopération et de s'attaquer collectivement au problème, afin de renverser la tendance à la détérioration du milieu aquatique du lac.

1.2.2 A l'échelle nationale, le programme cadre avec les DSP de tous les pays. Conformément à ses DSP, la Banque mène actuellement des opérations (Annexe III) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans l'ensemble des pays de la CAE. La Banque a également entrepris des projets régionaux dans d'autres secteurs, mais son expérience dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est limitée. L'exécution de ce programme favorisera le renforcement des capacités et de la base des connaissances au sein de la Banque, en vue de futures interventions similaires.

## ***1.3 Coordination des donateurs***

1.3.1 Chaque État partenaire dispose de mécanismes actifs de coordination de l'aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à l'exception du Burundi où la coordination des interventions des donateurs est assurée par le Document national de réduction de

la pauvreté. La Banque est suffisamment représentée et participe activement aux efforts de coordination par le biais de ses bureaux locaux. Au plan régional, la CBLV est l'institution chargée de la coopération et de la coordination en vue du développement durable du BLV et elle a assuré la coordination de plusieurs interventions dans le bassin. Certaines interventions ont été menées dans le BLV, notamment la phase I du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria (LAVWATSAN), mise en œuvre dans 10 villes, avec l'appui de ONU-HABITAT, ainsi que les phases I et II du projet de gestion environnementale (LVEMP) appuyées par la Banque mondiale, le FEM et l'Agence suédoise de développement international (SIDA). La CBLV coordonne également les efforts en vue des interventions de plus grande envergure, dans les grandes agglomérations autour du Lac Victoria. Outre les cadres formels de coordination des donateurs dont disposent les États partenaires, les missions de la Banque encouragent également les différents bailleurs de fonds à améliorer davantage l'échange d'informations, ainsi que leurs interventions. Le présent programme complétera des activités soutenues par d'autres partenaires au développement.

1.3.2 Le 25 juin 2010, la CBLV a organisé une conférence des donateurs, afin de diffuser les informations et de coordonner les efforts au titre de cette deuxième phase du programme LVWATSAN. La conférence a été un succès puisqu'elle a regroupé plusieurs partenaires et parties prenantes. La conférence a suscité l'intérêt des donateurs dont quelques-uns ont promis de soutenir les efforts de la CAE et des pays. KfW compte appuyer des interventions supplémentaires à Kericho, à travers un programme bilatéral avec le Gouvernement du Kenya. La BEI qui envisage d'intervenir dans les plus grandes villes, à savoir, Kisumu, Mwanza et Kampala, a manifesté son désir d'appuyer encore davantage de petites agglomérations, en les jumelant avec de plus grandes.

## **II. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

### ***2.1 Composantes du programme***

2.1.1 Dans le cadre de son objectif de développement, le programme contribuera à l'amélioration des moyens de subsistance et de la santé des communautés du Bassin, ainsi qu'à la réduction de la pollution du lac, grâce à l'amélioration de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables.

*Tableau 2.1*  
*Composantes du Programme et description*

Nr.	Intitulé de la composante	Coût est. (millions d'UC)	Description de la composante
1	Approvisionnement en eau	56,21	<p>Réhabilitation et extension des réseaux d'approvisionnement en eau.            Développement de nouvelles sources de production grâce aux sources d'eau souterraine, aux eaux de surface et au Lac Victoria.            Construction des installations de traitement et de stockage des eaux, ainsi que des réseaux de transport et de distribution d'eau, y compris la pose de compteurs.            Construction de bornes fontaines publiques.            Services de supervision de la conception et de la construction.</p>
2	Hygiène et assainissement de l'environnement	17,80	<p>Promotion de l'hygiène et la salubrité.            Réhabilitation et extension du réseau d'assainissement.            Construction de latrines publiques.            Construction des installations de traitement des boues.            Aménagement de décharges de déchets solides.            Fourniture de wagonnets, d'exhausteurs de boues, de tracteurs et de remorques.            Elaboration de modèles de gestion appropriés et adaptés à la gestion des déchets solides et au fonctionnement des latrines publiques.            Services de supervision de la conception et de la construction.</p>
3	Amélioration de l'assainissement urbain	1,76	<p>Réhabilitation et construction d'environ 50km de drain pour les eaux pluviales.            Services de supervision de la conception et de la construction.</p>
4	Renforcement des capacités	4,55	<p>Assistance technique pour la mise en place et le renforcement de la viabilité des prestataires de services, dans les domaines suivants : exploitation &amp; entretien, gestion financière, facturation, gestion de la clientèle, gestion et gouvernance d'entreprise.            Appui à la gestion du captage de l'eau en milieu urbain et à la planification urbaine.            Elaboration des stratégies en faveur des pauvres pour répondre aux besoins des pauvres en matière de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.            Appui à l'intégration des questions de genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement de la CAE et la CBLV.            Micro-financement de l'étude d'évaluation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement qui déterminera, par ailleurs, les autres mécanismes de financement basé sur l'investissement privé et communautaire.            Appui à la mise en place d'un Forum multilatéral à l'échelle des villes, dont environ 50% de décideurs seront des femmes.            Appui à la CBLV et à la CAE dans le cadre du suivi des mécanismes d'extraction et de libération de l'eau, de la GIRE et du développement d'un système de suivi environnemental.</p>
5	Gestion du programme	4,07	<p>Appui à la gestion et aux frais d'exploitation du programme.            Suivi et évaluation.            Appui logistique.            Audit du programme.</p>
	Total	84,39	

2.1.2 Le programme sera exécuté dans les villes ci-après : Mayuge, Ntungamo et l'ensemble formé par Bukakata, Buwama et Kayabwe en Ouganda, Nyanza, Nyagatare et Kayonza au Rwanda, Musinga, Ngozi et Kayanza au Burundi, Kericho, Keroka et Isebania au Kenya, ainsi que Geita, Sengerema et Nansio en Tanzanie. Le programme n'aura pas d'intervention à long terme au titre de la composante relative à l'approvisionnement en eau et l'assainissement en faveur de Kericho, en raison de l'intervention prévue par KfW, mais il s'agira plutôt d'interventions à court terme et de renforcement des capacités.

## **2.2 Solution technique retenue et autres possibilités explorées**

2.2.1 Le programme a retenu des solutions/possibilités techniques qui répondent aux besoins des villes bénéficiaires du programme, compte tenu des évaluations techniques (disponibilité des ressources en eau, technologie, exploitation et maintenance) et d'autres aspects financiers, économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels.

2.2.2 L'intervention au titre de la composante relative à l'approvisionnement en eau se fera en deux étapes. La première étape traitera du besoin immédiat d'améliorer le service, grâce à une intervention dans les aspects essentiels à court terme, tels que l'entretien ou le remplacement des réseaux de vieux tuyaux et accessoires de tuyauterie, afin de réduire l'eau non comptabilisée, accroître l'efficacité du réseau, assurer la sécurité de l'eau et une distribution d'eau équitable. Cet aspect des interventions apportera des avantages immédiats aux bénéficiaires. Les interventions à court terme seront suivies par des interventions à long terme qui analyseront la demande au-delà de 2015. Compte tenu des coûts et des questions environnementales, de viabilité et de disponibilité, l'eau fournie proviendra essentiellement des eaux de surface, mais dans quelques cas, des eaux souterraines et des sources seront utilisées. L'eau brute des sources de surface sera traitée par des filtres à sable rapide, largement utilisés dans la région, faciles à exploiter et, par conséquent, susceptibles d'être durables à long terme. Le réseau de distribution veillera à la distribution équitable de l'eau, grâce aux bornes fontaines publiques pour les pauvres, tandis que le programme encouragera des branchements individuels pour ceux qui peuvent se le permettre.

2.2.3 La composante de l'assainissement dépendra, en grande partie, des installations sanitaires sur place, mais elle sera dotée d'installations de transport et d'évacuation de boues, tout en encourageant l'hygiène et la salubrité. Grâce aux facteurs techniques et de viabilité, l'option de nouveaux systèmes classiques d'évacuation des déchets n'a pas été retenue. S'agissant de la gestion des déchets solides, le programme mettra en place de simples systèmes de collecte et de transport, à l'aide de tracteurs et de remorques, méthode testée et largement utilisée dans les petites villes.

2.2.4 S'agissant du renforcement des capacités, la méthode globale et échelonnée a été préférée à l'assistance technique ponctuelle à la fin de la mise en œuvre du programme. La composante commencera par un rapide renforcement des capacités, afin d'assurer de rapides gains d'exploitation et de soutenir le démarrage de la mise en œuvre du programme. Suivra un renforcement global des capacités qui inclura la gestion du projet, le renforcement institutionnel des prestataires de services, la planification urbaine visant l'intégration de l'infrastructure, l'hygiène et la salubrité et la gestion du captage d'eau en milieu urbain.

2.2.5 S'agissant du développement et de l'exécution du programme, l'approche régionale a été préférée à une approche nationale. L'approche nationale n'a pas été retenue, car elle imposerait des limites à la coopération sur le Lac Victoria, en tant que ressources en eau transfrontalières, et entraverait l'approche régionale de la gestion du fragile écosystème de la région. Par ailleurs, le présent programme fait suite au précédent mis en œuvre dans dix villes avec le soutien d'ONU-HABITAT.

### **2.3 *Type de programme***

2.3.1 Il s'agit d'une intervention à laquelle participent cinq États partenaires et qui cadre avec les priorités stratégiques de la CBLV et des programmes sectoriels nationaux de chacun des États partenaires. En raison de la nature du programme et de l'approche régionale de la conception, de la détermination du calendrier et de la mise en œuvre, l'intervention de la Banque se fera sous forme de programme. Le programme sera mis en œuvre avec l'aide de la CBLV et des institutions nationales.

2.3.2 Le Programme satisfait aux critères d'éligibilité des projets régionaux de la Banque et il est considéré comme d'intérêt public régional. Il répond au besoin d'amélioration de l'environnement des ressources en eau communes du Lac Victoria qui se dégrade. Une telle amélioration satisfait aux exigences de non-concurrence et de non-exclusion des interventions d'intérêt public régional. Tous les pays profiteront de la réduction de la pollution, de la coopération, de l'harmonisation de la gestion et de la réglementation des ressources en eau. La CBLV et l'ensemble des États partenaires se sont fortement approprié le programme, qui cadre avec la politique de GIRE de la Banque, sa Stratégie d'intégration régionale et sa détermination à aider les pays à atteindre les cibles des OMD. L'intervention de la Banque dans le programme renforcera et complètera l'impact des autres activités en amont en cours de mise en œuvre, notamment les activités relatives à l'harmonisation, aux règlements, aux politiques et aux mécanismes de suivi. Elle consolidera davantage le programme d'intégration régionale en aidant les pays à collaborer en vue d'améliorer la qualité de l'infrastructure, en mettant un accent particulier sur le BLV.

### **2.4 *Coût du programme et mécanismes de financement***

2.4.1 Le programme est estimé à quelque 84,39 millions d'UC, sur la base d'estimations récentes de projets similaires. Les provisions pour aléas d'exécution et hausse de prix sont respectivement estimées 7,5 % et 3 % par an. Le coût sera financé sur un don du FAD de 75,43 millions d'UC, soit environ 89,38% de la valeur estimée du programme. Les États partenaires ont convenu de mettre à disposition des ressources de l'ordre de 8,96 millions d'UC (10,62%), à titre de fonds de contrepartie. Compte tenu de la situation particulière du Burundi, en tant qu'État fragile, aucune contribution de contrepartie ne lui sera exigée, à l'exception de la contribution au titre de l'environnement et de l'acquisition des terres.

2.4.2 Même si le programme n'est exécuté que dans trois pays uniquement éligibles à des prêts (Kenya, Ouganda et Tanzanie) et deux pays éligibles à des dons (Burundi et Rwanda<sup>1</sup>), il est proposé d'accorder le don du FAD, avec un partage des coûts entre quatre de ces pays sous forme de contribution limitée sur leurs propres ressources internes.

---

<sup>1</sup> Le Rwanda est éligible aux prêts et aux dons

**Tableau 2.1**  
*Coût estimatif du programme par composante (en millions d'U)*

Composantes	Coût en devises	Coût en monnaie locales	Total des coûts	% devises
Approvisionnement en eau	33,52	14,33	47,85	70%
Hygiène et assainissement de l'environnement	5,30	9,84	15,14	35%
Amélioration du drainage urbain	0,15	1,35	1,50	10%
Renforcement des capacités	4,14		4,14	100%
Gestion du programme	1,40	2,02	3,42	41%
Coût de l'acquisition des terres	-	0,26	0,26	0%
<b>Coût de base total</b>	<b>44,49</b>	<b>27,82</b>	<b>72,31</b>	<b>62%</b>
Provision pour aléa de construction	2,92	1,93	4,85	60%
Provision pour hausse des prix	4,45	2,78	7,23	62%
<b>Coût total du programme</b>	<b>51,88</b>	<b>32,51</b>	<b>84,39</b>	<b>62%</b>

**Tableau 2.2**  
*Sources de financement (en millions d'UC)*

Sources de financement	Total des coûts (millions d'UC)	Pourcentage (%)
BAD	75,43	89,38
Gouvernements	8,96	10,62
<b>Coût total du programme</b>	<b>84,39</b>	<b>100%</b>

**Tableau 2.3**  
*Contribution du FAD et des Gouvernements, par pays (en millions d'UC)*

Exécution par	Gouvernement	%	FAD	%	Total
Ouganda	1,78	13,59%	11,35	86,41%	13,13
Rwanda	2,57	14,29%	15,40	85,71%	17,97
Burundi	0,07	0,49%	14,40	99,51%	14,47
Kenya	1,45	12,02%	10,59	87,98%	12,04
Tanzanie	3,09	14,77%	17,82	85,23%	20,91
CAE	-	0,00%	5,87	100,00%	5,87
Total	8,96	13,21%	75,43	86,79%	84,39
<b>Total récapitulatif</b>	<b>8,96</b>	<b>12,55%</b>	<b>75,43</b>	<b>89,38%</b>	<b>84,39</b>

**Tableau 2.4**  
*Calendrier des dépenses du FAD et des Gouvernements, par composante (en millions d'UC)*

Composantes	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Eau	3,93	6,74	14,05	22,48	9,01	56,21
Hygiène et assainissement de l'environnement	1,25	2,13	4,45	7,12	2,85	17,80
Amélioration du drainage urbain	0,53	0,88	0,35			1,76
Renforcement des capacités	0,31	0,55	1,14	1,82	0,73	4,55
Gestion du programme	0,61	0,92	0,92	0,92	0,40	3,77
Acquisition des terres		0,30				0,30
Total	6,63	11,52	20,91	32,34	12,99	84,39

## **2.5 *Région et population cibles du programme***

2.5.1 Les bénéficiaires du programme sont les cinq États partenaires, particulièrement les populations qui dépendent directement ou indirectement des vastes ressources du lac. Sur le plan local, le programme profitera immédiatement aux populations des quinze villes du BLV. L'objectif visé est de fournir des services à plus de 670 000 habitants des petites villes d'ici à 2015, y compris une population de transit estimée à 170 000 personnes pour qui les villes sont des étapes, ainsi que les populations des environs immédiats des villes bénéficiaires. Certes, les interventions profiteront à tous les résidents des villes, mais les pauvres et les groupes vulnérables en seront les principaux bénéficiaires, en ayant enfin accès à l'approvisionnement en eau et aux services d'assainissement, dont ils étaient exclus jusque-là. Le programme favorisera une couverture accrue et des services fiables d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes bénéficiaires, ainsi qu'une meilleure performance des prestataires de services.

2.5.2 La sélection des 15 villes a obéi aux critères ci-après : i) chacun des États partenaires devait proposer trois villes ; ii) chaque ville devait compter une population humaine située entre 10 000 et 100 000 habitants ; iii) les villes devaient se trouver dans le bassin du lac; iv) avoir un besoin clairement établi en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement; v) les villes ne devaient pas être visées par un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement prévu ou en cours; et, plus encore vi) l'initiative proposée devait avoir un impact considérable sur la réduction de la pollution du Lac Victoria.

## **2.6 *Processus participatif d'identification, de conception et d'exécution du programme***

2.6.1 Le programme a été préparé conjointement par la CBLV et les pays participants depuis novembre 2007, avec l'appui de la Facilité africaine de l'eau (FAE). L'étude d'investissement s'est achevée vers avril 2010. L'étude sur la préparation et les résultats s'est inspirée des enquêtes communautaires réalisées à l'échelon local. Cette étude a également fait appel à plusieurs ateliers de consultation aux niveaux local, national et régional. Au niveau régional, l'étude s'est réalisée sous la supervision du Comité directeur régional en charge des politiques, composé des ministres sectoriels de chaque État partenaire, de la CBLV et d'ONU-HABITAT.

2.6.2 Le programme a été réalisé conjointement par la CBLV, les pays participants et la Banque. Plusieurs partenaires au développement, tels que le Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la BEI, KfW, le FAD, le PNUE, JICA et la GTZ, ont été consultés pendant la préparation et l'évaluation, ainsi que lors de la conférence des donateurs du programme, organisée à Nairobi. Pendant les phases de préparation et d'évaluation, des visites sur le terrain ont été effectuées dans l'ensemble des villes participant au programme. Plusieurs réunions, entretiens et consultations ont été organisés avec les principales parties prenantes et communautés, avec un accent sur les objectifs, l'impact attendu et les responsabilités du programme.

2.6.3 La conception du programme a inclus un processus participatif de mise en œuvre, notamment au plan local. Les détails des consultations publiques, avec un accent sur les besoins spécifiques des quatre composantes du programme, sont présentés aux annexes B 8 & 9. L'évaluation des besoins a permis de déterminer les sous-composantes susceptibles de mieux traiter les exigences déclarées des bénéficiaires ciblés. Le programme appuiera la création de forums multilatéraux au niveau des villes constitués de représentants des groupements de femmes,

des groupements de jeunes, des ménages dirigés par des orphelins et d'autres groupes vulnérables, de l'administration locale, du secteur privé, des ONG et des organisations communautaires. Les forums multilatéraux ont pour objectif d'aider les organes d'exécution dans la planification et la budgétisation participatives, l'élaboration des fiches individuelles des citoyens, l'amplification de la voix du consommateur dans les services, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement urbain. Après la sélection des membres des forums multilatéraux, des ateliers de formation seront organisés et des manuels sur les opérations seront élaborés, afin de définir les structures organisationnelles, ainsi que les rôles et les responsabilités, et de fournir des instructions pour faciliter le fonctionnement de ces structures au quotidien. Des échanges avec les villes de la phase I seront organisés, en vue d'une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités.

## ***2.7 Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception***

2.7.1 Le programme a scrupuleusement tenu compte des enseignements tirés de l'exécution de la phase I du programme LVWATSAN et des autres projets réalisés dans les petites villes des pays de la CAE. Il s'agit principalement des enseignements ci-après: i) l'intégration du renforcement des capacités en début de période, assortie de l'investissement dans l'infrastructure matérielle, a un impact positif élevé sur la viabilité ; ii) le fait de privilégier l'approche en faveur des pauvres en matière de prestation de services permet d'atteindre les groupes les plus vulnérables et influera grandement sur l'amélioration de la couverture ; iii) la participation de la communauté à la mise en œuvre, à travers les forums multilatéraux et l'accroissement du rôle des femmes et des autres groupes vulnérables, favorise le processus participatif et contribue à la réussite du programme et à sa viabilité ; iv) l'intégration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment la gestion des déchets solides, met en évidence l'importance de l'assainissement qui attire moins de ressources que l'approvisionnement en eau ; v) la nécessité d'identifier immédiatement les activités d'amélioration du service permet d'engager les parties prenantes dès le début de l'exécution du programme ; vii) des campagnes dynamiques sur l'hygiène et la salubrité complètent l'intervention matérielle et contribuent au changement des comportements ; et viii) la nécessité d'établir clairement les rôles des structures nationales et régionales, ainsi que leurs responsabilités.

2.7.2 Tous ces enseignements et expériences tirés des projets antérieurs ont été minutieusement pris en compte dans la conception du programme. Le programme a intégré le renforcement des capacités qui doit être lancé dès le début de la période d'exécution, parallèlement aux interventions immédiates d'amélioration du service. Une stratégie en faveur des pauvres sera élaborée et intégrée afin d'orienter l'exécution du programme, à travers des forums multilatéraux visant à accroître la participation des communautés. Le programme a intégré les campagnes sur l'hygiène et la salubrité, parallèlement à la création de l'infrastructure matérielle, notamment les toilettes publiques, ainsi que la gestion des déchets solides. Pour assurer l'efficacité globale de l'exécution du programme, des structures nationales seront sollicitées, tandis qu'un mécanisme régional de coordination sera mis en place. Le guide d'exécution du programme définira les rôles et les responsabilités des différents intervenants. Les organes d'exécution signeront également des protocoles d'entente avec les villes bénéficiaires, pour les besoins de transparence.

2.7.3 En janvier 2010, la Banque a analysé son expérience dans les opérations régionales (OR), et il en est ressorti que celles-ci nécessitent des négociations complexes et fastidieuses avec plusieurs PMR, d'où des coûts de transaction plus élevés.<sup>2</sup> Le présent programme table sur la coordination des capacités de la CER (CAE), tout en veillant à la mise en œuvre au plan national, afin de susciter l'appropriation. S'agissant de la mise en œuvre différée, l'identification et la réalisation des interventions à court terme permettront de donner une impulsion à la mise en œuvre des opérations à long terme. Par ailleurs, l'analyse a proposé que les opérations régionales soient sous-tendues par l'évaluation stratégique des efforts d'intégration qu'elles sont censées appuyer. La CBLV traduit l'objectif d'intégration régionale des États partenaires, à travers des stratégies relatives aux enjeux environnementaux du lac. En participant à cette initiative, le Fonds consolidera davantage les efforts de la CER et des États partenaires, visant à mettre en place une approche cohérente des enjeux régionaux.

## **2.8 Indicateurs clés de performance**

2.8.1 Le programme englobera les indicateurs clés de performance ci-après, qui cadrent avec les ISP de la Banque : i) accès à l'eau potable ; ii) performance technique et institutionnelle (eau non comptabilisée, fiabilité, capacité de production, qualité de l'eau, branchements munis de compteurs, efficacité du recouvrement des recettes) ; iii) distance moyenne de la fontaine la plus proche ; iv) accès à un meilleur assainissement ; v) taux de couverture de l'assainissement des places publiques/institutionnelles ; vi) personnes éduquées par le programme d'hygiène ; vii) traitement sûr des matières de vidange ; viii) propreté des villes ; ix) fiabilité des services de collecte (déchets solides et désenvasement) ; x) taux de satisfaction des clients.

# **III. FAISIBILITÉ DU PROGRAMME**

## **3.1 Performance économique et financière**

### *Principales données économiques et financières*

TRE (scénario de référence) : 17,71%, 40 millions de dollars EU

NB : les calculs détaillés sont présentés à l'annexe technique B7

3.1.1 Les hypothèses principales utilisées pour le calcul du taux de rentabilité économique du programme sont présentées à l'annexe B7. L'analyse économique évalue l'impact effectif des interventions proposées, sur la base des résultats de l'enquête sur la volonté de payer pour de nouveaux et meilleurs services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides, dans chacune des villes secondaires des cinq États partenaires. Elle met également en lumière les impacts stratégiques, socioéconomiques et environnementaux plus vastes des interventions du programme, en matière de création d'emplois, de santé publique et d'incidence des maladies d'origine hydrique, de réduction du taux de mortalité, de détérioration de l'environnement, d'augmentation de la pollution et de réalisation des plans de développement locaux, nationaux et régionaux. La réduction de la pauvreté est un objectif majeur visé par les cinq gouvernements dans le cadre de la réalisation des OMD et du développement à long terme des principales villes secondaires de la région du Lac Victoria.

---

<sup>2</sup> *Learning Review of Regional Operations, Mars 2010, AfDB.*

3.1.2 Les hypothèses s'inspirent des résultats de l'évaluation des coûts et avantages de l'analyse des améliorations de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, au niveau mondial, réalisée par l'OMS. Ces résultats présentent les avantages de la réduction des coûts des interventions en matière de santé, suite à l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Pour le traitement de la diarrhée, les coûts unitaires du service de santé proviennent de la base de données régionale des coûts unitaires de l'OMS. Les paramètres généraux ci-après constituent les variables de l'évaluation: i) le gain de temps dans la collecte de l'eau ou l'accès aux services de santé; ii) l'économie des coûts de traitement et de voyage du patient; et iii) le gain lié à la réduction du nombre d'adultes, d'enfants et d'élèves souffrant de diarrhée. Les hypothèses détaillées sont présentées à l'Annexe B7.

## **3.2 *Changements environnementaux et climatiques***

### **Environnement**

3.2.1 Le programme a été classé dans la catégorie environnementale 2, conformément aux politiques, procédures et directives de sauvegarde de la Banque. La catégorisation est en harmonie et en conformité avec les lois nationales sur l'environnement des cinq États partenaires. Toutefois, la mise en œuvre des composantes et des activités du programme au niveau des villes nécessite la prise en compte des questions environnementales dans les études techniques détaillées. A cet effet, l'évaluation de l'impact environnemental et social sera réalisée, en même temps que la conception détaillée des plans du sous-programme. Dans le cadre de l'étude du programme, une analyse stratégique environnementale et sociale a été réalisée et prise en compte dans l'élaboration du PGES du programme.

3.2.2 Les impacts du programme ont été définis sur la base de l'hypothèse selon laquelle les déclencheurs environnementaux de base ne seront pas invoqués pour toutes les interventions proposées. En d'autres termes, aucune intervention du programme ne provoquera la réinstallation involontaire des populations, ni n'aura des répercussions négatives sur les zones protégées, les espèces menacées, les populations autochtones et la qualité du patrimoine culturel de la région du programme. En effet, ces conditions environnementales sont des préalables à l'élaboration de toutes les interventions des sous-projets. En effet, des contre-propositions techniques n'ont pas été retenues dans le cadre de certaines interventions de sous-projets en raison de ces considérations environnementales.

3.2.3 Même s'il est probable que l'acquisition des terres représente l'impact négatif le plus important pendant la phase initiale de l'exécution du programme, elle n'entraînera pas de réinstallation involontaire des populations. L'acquisition des terres et l'indemnisation subséquente seront conformes aux directives de la Banque en matière de politique de réinstallation involontaire ainsi qu'à la réglementation y afférente des États partenaires de la CAE. Le coût de l'indemnisation au titre de l'acquisition définitive de l'infrastructure est estimé à 449 790 dollars EU, pour un terrain d'une superficie de 30 ha. Il serait également nécessaire de verser une indemnisation pour l'accès temporaire aux terres et pour assurer l'emprise des canalisations. L'EIES détaillée des interventions du sous-projet sera effectuée en même temps que la conception détaillée des plans, sous réserve des obligations d'information nationales. Par ailleurs, chaque organe d'exécution sollicitera l'accord des autorités nationales en charge de l'environnement, pour les plans du sous-projet.

3.2.4 L'exécution et l'exploitation du programme auront d'autres impacts négatifs, notamment: i) l'intrusion visuelle résultant de la mise en place des réservoirs de service sur les collines, ainsi que les points d'extraction; ii) la formation de flaques d'eau et l'augmentation des habitats de vecteurs de maladies d'origine hydrique; iii) les activités de construction, notamment le défrichage et les dégâts causés à la végétation par piétinement, l'excavation des terres, le nivellement du paysage provoquant l'érosion, l'envasement, la perte de la biomasse végétale, la perturbation de la faune, la pollution, l'augmentation du bruit, l'augmentation de la poussière, l'augmentation des rejets atmosphériques et des vibrations; iv) pendant la phase de construction, certains impacts sociaux négatifs seront provoqués, principalement par l'accroissement démographique dans la région du programme, suite au démarrage de ses activités; au nombre de ces répercussions figurent des incidences accrues de maladies, notamment le VIH/SIDA; et v) enfin, les odeurs et les écoulements interstitiels des décharges de déchets solides, du traitement des boues et des installations de traitement des boues poseront de sérieux problèmes. Les plans tiendront compte de toutes ces considérations dans les études techniques détaillées.

### **Changement climatique**

3.2.5 En réaction aux nouveaux enjeux liés aux changements climatiques et auxquels la région fait face, la CAE a élaboré une politique sur les changements climatiques de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La mise en œuvre effective de cette politique devrait réduire considérablement l'impact global du changement climatique et, par conséquent, favoriser le développement économique durable et social de la région. Pour atteindre ces objectifs, quatre États partenaires de la CAE, dont le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie, ont déjà élaboré des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), dont la mise en œuvre est en cours. Les PANA ont identifié les activités urgentes et prioritaires du programme, qui sont nécessaires à l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique. Le Kenya, quant à lui, a déjà élaboré une Stratégie d'adaptation au changement climatique qui définit les domaines prioritaires, les activités d'adaptation et d'atténuation dans le pays. Le présent programme LVWATSAN favorisera la consolidation de la coopération sur l'impact du changement climatique et l'utilisation rationnelle des ressources du Lac Victoria. Il introduira le renforcement des capacités régionales communes en matière de meilleures pratiques de conservation des ressources en eau douce, de protection des retenues d'eau, de rendement énergétique et de réduction des pertes d'eau. La conception des installations du programme, notamment les ouvrages d'approvisionnement en eau, les installations de traitement de l'eau, la réticulation des canalisations d'eau, etc. tiendra compte des effets de la variabilité du changement climatique. L'amélioration de la gestion de l'eau et du traitement des matières de vidange, ainsi qu'une évacuation sûre, réduiront la quantité de méthane qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. La réalisation des activités de gestion intégrée des retenues d'eau, notamment le boisement, la gestion des marécages, l'appropriation des pratiques agricoles, la création d'espaces verts dans les villes, etc., réduira les impacts de l'inondation, valorisera la conservation de l'eau et atténuera les effets du changement climatique, en améliorant les puits de carbone nécessaires à la séquestration des gaz à effet de serre. Enfin, la campagne de sensibilisation à l'hygiène et à la salubrité, permettra de limiter la propagation et les incidences des maladies liées au changement climatique, notamment les maladies à transmission vectorielle (telles que le paludisme, la dengue et la bilharziose), les maladies transmises par les tiques et les maladies d'origine hydrique.

### **3.3 Impacts sexospécifiques & sociaux**

#### **Genre**

3.3.1 L'article 23 du Protocole de la Commission du Lac Victoria stipule que les États partenaires encourageront la participation communautaire et l'intégration des questions de genre à tous les niveaux du développement socioéconomique, notamment dans le cadre du processus décisionnel, de la formulation des politiques et de la mise en œuvre des projets et programmes. Dans ce contexte, le programme adoptera une solution pratique à l'intégration des questions de genre et tiendra compte de l'intérêt des femmes dans la phase de conception et dans le choix de la technologie. Par ailleurs, le programme renforcera les efforts en cours de la CAE, de la CBLV et des organes d'exécution, en matière d'intégration des questions de genre, par le renforcement des capacités. Ainsi, les mécanismes de S&E des questions de genre des organes d'exécution seront mis en place.

3.3.2 La participation effective des femmes et des autres groupes vulnérables aux forums multilatéraux permettra de résoudre les problèmes liés à l'accessibilité du service, l'appropriation de la technologie, la pertinence de la technologie, l'infrastructure de sécurité et de sûreté, la santé et l'hygiène, ainsi qu'aux coûts sociaux, économiques et d'opportunité élevés (temps passé à la corvée d'eau – parcourir la distance entre la source la plus proche, attendre d'être servi, le temps passé à s'occuper d'un malade, l'argent dépensé pour le traitement, les maladies WASH) et à la fiabilité des services.

3.3.3 Le programme préparera une étude de référence et d'impact, dans la perspective d'une stratégie sexospécifique et favorable aux pauvres. L'étude de référence éclairera sur les mécanismes d'accès à une eau salubre et en quantité suffisante dans un rayon de 250 m, en passant moins de temps dans les files d'attente, permettant ainsi aux femmes et aux jeunes filles de gagner du temps. L'étude facilitera l'évaluation des rôles et contributions des hommes et des femmes dans le secteur et examinera les répercussions de la priorité du programme et du système de prestation de service.

#### **Impact social**

3.3.4 Le programme proposé offre des services considérablement accrus et équitables d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux populations des 15 villes. L'accès aux toilettes et aux bornes fontaines publiques entraînera d'importants changements, améliorera la qualité de vie des populations dans la zone couverte par le programme et permettra d'aborder les questions liées à la pauvreté, au genre et à la santé.

3.3.5 L'incidence de la typhoïde est élevée dans la région, ainsi que celle du paludisme. L'incidence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans est également élevée d'après les registres des hôpitaux. Les bonnes pratiques d'hygiène et les questions liées à la qualité de l'eau potable, aux sources de pollution et à la cause des maladies d'origine hydrique sont méconnues de la majeure partie de la population. Les programmes d'éducation à l'hygiène contribueront à améliorer l'état de santé des populations, en les sensibilisant davantage à ces maladies. L'amélioration de l'état de santé se traduira dans les faits par la réduction des coûts de santé pour les familles.

3.3.6 Le renforcement des capacités et la disposition à payer pour l'eau salubre et l'assainissement seront consolidés au sein de la communauté, par la création de forums multilatéraux. Ces forums travailleront en étroite collaboration avec les collectivités locales et les organes en charge de l'eau. Cela permettra de stimuler la participation des populations à la mise en œuvre et de s'assurer que les différentes couches de la population sont représentées. Les femmes devraient occuper près de 50 % des postes de responsabilité au sein des forums multilatéraux. Si les modèles inclus dans le programme sont convenablement gérés et suivis, leur mise en œuvre et leur exploitation amélioreront l'environnement immédiat des utilisateurs. L'investissement dans la formation, l'entretien et l'exploitation des systèmes d'évacuation des boues, des stations de traitement des matières de vidange, la collecte des déchets solides et le choix méticuleux des sites de décharge contribueront à la bonne santé générale des populations dans la zone immédiatement adjacente aux villes couvertes par le programme.

3.3.7 La mise en œuvre du programme a le potentiel de créer des emplois dans cette zone, et la modernisation des services attirera plus d'investissements et créera, par conséquent, plus d'emplois et relancera l'économie locale.

### **Réinstallation involontaire**

3.3.8 Il n'est prévu aucune réinstallation involontaire. La réhabilitation/extension des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement pourrait perturber la production agricole et d'autres activités pour lesquelles une procédure et un mécanisme d'indemnisation ont été mis en place par les gouvernements.

## **IV. MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 Mécanisme de mise en œuvre**

4.1.1 La CAE sera le bénéficiaire du don et la CBLV en sera l'organe d'exécution. Chaque État partenaire est responsable de la mise en œuvre des sous-projets du programme dans ses villes respectives. Les organes d'exécution seront : la Direction de l'aménagement des eaux (DWD), une direction du Ministère de l'Eau et de l'Environnement pour l'Ouganda, la Régie de production et de distribution de l'eau et de l'électricité (REGIDESO) pour le Burundi, l'Unité de Coordination sectorielle de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (WSSSCU) au sein du Ministère des Infrastructures pour le Rwanda, la Commission des services des eaux au Sud du Lac Victoria (LVSWB) pour le Kenya, et l'Organe en charge de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de Mwanza urbain (MWAUWASA) pour la Tanzanie.

4.1.2 Outre les cinq organes d'exécution susmentionnés, la CBLV, une institution de la CAE, est responsable de la supervision générale du programme au niveau régional. Le renforcement des capacités et l'établissement des rapports au niveau régional seront mis en œuvre et coordonnés au niveau de la CBLV. L'ONU-HABITAT exécutera la composante relative au renforcement des capacités du programme visant les villes, les organes d'exécution et les prestataires de services. Dans le cadre de l'actuel Protocole d'accord (PA) sur la coopération générale de l'ONU-HABITAT en matière de collaboration avec la CAE, un PA spécifique du programme visant la mise en œuvre de la composante du renforcement des capacités sera signé entre la CBLV et l'ONU-HABITAT.

4.1.3 Les organes d'exécution rendront compte, à la CBLV, des progrès au plan technique et financier, par le truchement des ministères sectoriels/d'exécution. L'organe d'exécution met en place des équipes de projet qui seront constituées, mais sans s'y limiter, des membres suivants : coordonnateur du projet, spécialiste de la passation des marchés, spécialiste des questions environnementales et sociales, dont les qualifications seront acceptables pour le Fonds. La participation des parties intéressées et la gestion du programme seront de la toute première importance, étant donné qu'elles favoriseront l'engagement des populations locales et la durabilité des interventions. À ce titre, les équipes de projet au niveau des villes intégrant toutes les parties intéressées seront formées, ce qui garantira la participation de tous. Sur la base des enseignements tirés de la phase I du programme LVWATSAN, des forums multilatéraux seront créés dans chaque ville et seront constitués à environ 50 % de femmes aux postes de décision, dans le but d'encourager leur participation accrue.

4.1.4 Chaque ville bénéficiaire signera un PA pour la mise en œuvre d'un sous-projet avec l'organe d'exécution du programme. Les PA visent à garantir la coordination entre les organes d'exécution et les collectivités locales ainsi que la durabilité, pendant que les villes renforcent les capacités pour pouvoir gérer et entretenir convenablement les infrastructures. Les organes d'exécution doivent veiller à ce que l'engagement des populations locales au niveau des villes soit maintenu pendant la mise en œuvre du programme.

4.1.5 La coordination au niveau régional sera ensuite renforcée à travers le Comité directeur régional d'orientation (RPSC) existant, qui est constitué des ministres en charge du secteur des cinq États partenaires et des différents organes techniques de la CAE. Le RPSC donnera des orientations stratégiques et opérationnelles de haut niveau, afin de s'assurer que les composantes du programme et les activités mises en œuvre à l'échelle des pays sont en phase comme prévu, pour la réalisation des objectifs régionaux du programme.

## **4.2 *Gestion financière***

4.2.1 Les mécanismes actuels de gestion financière de chacun des organes d'exécution et de la CBLV serviront pour la gestion des ressources du programme. Tous les organes d'exécution et la CBLV disposent d'une capacité de gestion financière suffisante pour comptabiliser, enregistrer et publier les transactions financières du programme. La plupart d'entre eux utilisent des systèmes comptables informatisés pour comptabiliser et publier leurs activités financières. Les comptes du programme pour la composante FAD des organes d'exécution et de la CBLV seront vérifiés par un auditeur indépendant jugé acceptable par le Fonds et désigné par la Commission d'audit de la Communauté de l'Afrique Est, un organisme régional constitué des auditeurs généraux des États partenaires. Les comptes vérifiés du programme, accompagnés de la lettre du gestionnaire pour chaque organe d'exécution et la CBLV, seront soumis à la Banque dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice budgétaire.

## **4.3 *Mécanismes de décaissement***

4.3.1 Le programme utilisera les quatre méthodes et procédures de décaissement prescrites dans le Guide des décaissements pour les dons du FAD. Le Guide des décaissements de la Banque est accessible sur le site de la Banque. En outre, la Banque délivrera une Lettre de décaissement dont le contenu sera débattu et convenu pendant les négociations. Chaque organe d'exécution, y compris la CBLV, ouvrira un compte spécial en devises et un compte en monnaie locale auprès

d'une banque acceptable pour le Fonds. Le compte en monnaie locale servira au transfert de l'argent du compte spécial pour couvrir les dépenses éligibles du programme. Les comptes spéciaux seront approvisionnés conformément au Guide des décaissements et les approvisionnements de chaque organe d'exécution ne seront pas liés à l'évolution des autres organes d'exécution.

#### **4.4 Gestion des acquisitions**

4.4.1 Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services financées par la Banque se feront conformément aux Règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon les cas, aux Règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers d'appel d'offres standard. Les entreprises régionales, en fonction du regroupement économique au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui soumissionnent dans le cadre d'un appel d'offres international, bénéficieront d'une marge de préférence maximale de 10 % et 7,5 % sur l'acquisition de biens et de travaux respectivement, conformément aux Règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux. Les organes d'exécution, notamment le DWD pour l'Ouganda, la REGIDESO pour le Burundi, la LVSWB pour le Kenya et la MWAUWASA pour la Tanzanie, seront responsables de l'acquisition de biens, de services et d'autres articles dans chaque pays, tandis que la CBLV sera chargée de l'acquisition de biens, de services et autres pour les activités menées sous sa responsabilité et elle assurera la coordination générale du programme. Les mécanismes de passation des marchés sont décrits de manière détaillée à l'annexe technique B8, et reposent sur les seuils ci-après fondés sur l'évaluation effectuée pour chaque organe d'exécution.

Tableau 4.1  
Seuils (montants en UC)

	AOI	AON	Consultations de fournisseurs
Travaux	Montant > 600 000	50 000 < Montant <= 600 000	Montant <= 50 000
Biens	Montant > 200 000	20 000 < Montant <= 200 000	Montant <= 20 000

#### **4.5 Suivi**

4.5.1 Le programme mettra en place un cadre de suivi et évaluation (S&E) permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et l'atteinte de ses objectifs. Le mécanisme de S&E, en tant qu'outil, permettra aux acteurs du secteur d'évaluer la mise en œuvre du programme et d'y apporter des modifications en temps opportun, de sorte que les objectifs de développement du programme et les résultats intermédiaires puissent être réalisés. Le cadre de S&E inclura les étapes ci-après comprenant le suivi post-programme et l'évaluation de ses impacts :

1. Confirmation des objectifs sectoriels et des indicateurs clés de performance (KPI) par les parties intéressées ;
2. Mise au point d'un plan de S&E détaillé identifiant les rôles et les responsabilités, d'un plan d'action clair et d'un calendrier de mise en œuvre ;

3. Une étude de référence préalable à la mise en œuvre et intégrant la problématique hommes-femmes fixera les conditions de référence dans chaque ville ;
4. Une étude finale post-exécution, peu après l'achèvement, pour évaluer l'impact immédiat du programme.

4.5.2 Les étapes du programme sont résumées comme suit :

<u>Durée</u>	<u>Étape</u>	<u>processus de suivi / boucle de rétroaction</u>
12/2010	Approbation du don	Conseil du FAD
03/2011	conditions du 1 <sup>er</sup> décaissement	Mission de lancement – Suivi
04/2011	Premier décaissement	FAD – BE pour un suivi de près
03/2013	Évaluation à mi-parcours	Participation des parties intéressées – Suivi
12/2014	Achèvement	FAD/BE pour un suivi de près

## **4.6 Gouvernance**

4.6.1 Les pays participant au programme ont mis l'accent sur les réformes de gouvernance et la tendance récente est positive. Le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda ont rapidement mené des réformes dans le secteur depuis la fin des années 90, et celles-ci sont encore en cours. La décentralisation est une composante fondamentale de l'orientation politique des gouvernements, dans la mesure où elle offre des possibilités et renforce les pouvoirs de gouvernance et de gestion de l'eau et de l'assainissement au niveau local. Le cadre de gestion par délégation, avec un savant dosage de la participation du secteur privé et du secteur public en Ouganda et au Rwanda, en est une bonne illustration. La séparation des dispositions relatives à la réglementation et au service a été effective au Kenya. D'autres réformes sont en cours pour consolider les gains et améliorer les services au niveau local à travers le regroupement des petites villes sous les structures en charge des questions de l'eau. Dans le cas du Burundi, les réformes sont en train d'être lancées dans le secteur. Une politique nationale en matière d'eau est en cours de rédaction et un certain nombre d'autres réformes institutionnelles sont planifiées. Ce pays a également avancé dans la consolidation de la paix et de la stabilité.

## **4.7 Durabilité**

4.7.1 Une des principales difficultés auxquelles les interventions du programme font face découle de la faiblesse ou de l'absence des institutions dans les villes qui participent au programme. Les villes d'Ouganda n'ont pas de prestataires de services et certaines ne disposent pas d'une administration municipale avec laquelle l'on peut travailler. En Tanzanie, les prestataires de services ont été répertoriés, bien que dans les faits, ils continuent de mener leurs activités dans le cadre des municipalités. Pour remédier à cette situation, le programme inclut une composante relative au renforcement des capacités institutionnelles, qui vise à transformer les institutions existantes en entités techniquement et financièrement viables. Une évaluation des besoins sera réalisée dans le but de recueillir des informations pour les initiatives de renforcement des capacités qui suivront le cadre de politique dans chaque pays. Les interventions tiendront compte des besoins de chaque ville bénéficiaire, et seront adaptées à ces besoins. Elles permettront d'appuyer le programme dans sa phase initiale, durant la mise en œuvre et à l'étape finale.

4.7.2 Dans le but d'améliorer la viabilité financière, le programme effectuera des études tarifaires pour chaque ville et introduira des tarifs à tranches supplémentaires, avec pour objectif initial de recouvrir totalement les coûts d'exploitation et d'entretien. Le programme cherchera également à accroître le comptage et à intervenir dans des activités qui permettront de réduire l'eau non comptabilisée. L'accent sera mis sur le choix d'une solution technique raisonnable, le contrôle rigoureux et le renforcement de l'exploitation et de l'entretien. Toutefois, conformément à l'orientation politique, le tarif doit être ajusté afin de recouvrir progressivement la totalité des coûts et de chercher à atteindre un niveau de rentabilité modeste d'ici à 2020. En outre, l'étude menée sur la microfinance identifiera d'autres mécanismes de financement et des possibilités de consolidation de la durabilité, grâce à l'expansion des services.

## **4.8 *Gestion des risques***

4.8.1 Les institutions locales des villes bénéficiaires sont très faibles, ce qui rend difficiles la mise en œuvre du programme et sa durabilité. Ce risque est atténué par l'engagement d'institutions dotées des compétences et de l'expérience nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du programme, outre l'introduction d'une série d'activités de renforcement intégral des capacités pendant la mise en œuvre du programme. Le renforcement des capacités sera adapté aux besoins et aux capacités requises dans chaque ville.

4.8.2 La possibilité de dépassement des coûts du capital représente toujours un risque, en particulier lorsque le programme implique cinq pays différents ayant divers profils de coûts. Dans ce contexte, des estimations de coûts précises et vérifiables seront utilisées pour la phase de conception finale. Dans le cadre de l'avant-projet détaillé, il conviendra d'intégrer dans les termes de référence l'alignement du coût des interventions sur le budget ainsi que le contrôle rigoureux des coûts. Le coût estimatif du programme comprenait déjà les provisions pour aléas d'exécution et hausse de prix, afin d'atteindre un niveau réaliste pour l'ampleur et la durée de la mise en œuvre.

4.8.3 La disponibilité et le décaissement à temps des contributions de contrepartie du gouvernement sont indispensables. Au cas où ce financement ne serait pas disponible dans les délais, la mise en œuvre du programme risquerait d'en être affectée et cela pourrait susciter des revendications de la part des entrepreneurs. Les États partenaires seront encouragés à veiller à la libération à temps des fonds de contrepartie, et cette démarche fera l'objet d'un suivi rigoureux à travers des rapports financiers trimestriels.

4.8.4 Le risque d'une viabilité financière insuffisante sera atténué au moyen de l'application de structures tarifaires et du comptage, qui permettront au programme de couvrir les coûts d'exploitation et d'entretien dans un premier temps, avec un recouvrement progressif de la totalité des coûts. Ce risque sera ensuite atténué en associant les communautés au programme dès le départ et en les sensibilisant dans le cadre des forums multilatéraux.

4.8.5 À la suite de la mise en œuvre du programme, la propagation du paludisme risque de s'accroître à cause de l'approvisionnement sécurisé en eau potable et l'extension subséquente des habitats aquatiques propices à la prolifération des moustiques. La composante relative à la modernisation du drainage éliminera les points d'eau stagnante. En outre, les résidents seront sensibilisés dans le cadre de la campagne générale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

## **4.9 Renforcement des connaissances**

4.9.1 La composante relative au renforcement des capacités institutionnelles du programme vise à améliorer la qualité du service et l'efficacité, par l'apprentissage, l'adoption des bonnes pratiques et le partage des connaissances entre pairs. La formation générale, la revue et l'échange d'expériences au niveau régional constitueront une valeur ajoutée pour ce processus. Le programme produira des études, des procédures et des guides comprenant des bonnes pratiques et des enseignements qui pourront servir et être appliqués en permanence.

4.9.2 Le S&E du programme facilitera l'apprentissage et la création du savoir. Les enseignements et les connaissances seront partagés dans le cadre des revues du programme. Le programme comprendra un mécanisme complet d'établissement de rapports, englobant des rapports d'activité trimestriels, des rapports d'audit, des rapports à mi-parcours et des rapports d'achèvement.

## **V. INSTRUMENTS ET BASE JURIDIQUES**

### **5.1 Instrument juridique**

Un Protocole relatif au don du FAD sera établi entre le Fonds et la CAE.

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds**

#### **A. Conditions préalables à la mise en œuvre**

La mise en œuvre de l'Accord de don est subordonnée à sa signature par le FAD et la CAE.

#### **B. Conditions préalables au premier décaissement**

- i) Les éléments de preuve ci-après de l'ouverture de comptes spéciaux auprès de banques acceptables pour le Fonds : i) des comptes en devises pour chaque organe d'exécution et la CBLV en vue du dépôt des produits du don, et ii) des comptes en monnaie locale pour chaque organe d'exécution sur lesquels les fonds provenant du compte en devises susmentionné doivent être virés pour couvrir les dépenses éligibles en monnaie locale ;
- ii) Les éléments de preuve de la signature d'un accord subsidiaire de transfert de don entre la CAE et les États partenaires, afin de permettre le transfert direct des ressources du don du FAD aux États bénéficiaires ; et

- iii) La désignation d'un coordonnateur du programme et d'un comptable pour la CBLV, d'un coordonnateur du programme, d'un expert en hygiène du milieu, d'un comptable, d'un expert en passation des marchés pour chaque organe d'exécution, dont les qualifications et l'expérience sont acceptables pour le Fonds.

### **C. Autres initiatives**

En plus des conditions précédentes, la CAE s'engage à :

- i) Fournir au Fonds, lors du démarrage du programme, les éléments de preuve de la signature d'un PA entre les villes bénéficiaires et les organes d'exécution pour la mise en œuvre du programme.
- ii) S'assurer de l'allocation du budget et des fonds de contrepartie de la part des États partenaires, dans le respect du calendrier des dépenses du programme.
- iii) S'assurer que la CBLV et tous les organes d'exécution se conforment aux politiques environnementales et sociales applicables de la Banque.

### **5.3 Conformité aux politiques de la Banque**

Le présent programme est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

## **VI. RECOMMANDATION**

6.1 Etant donné que le programme remplit les critères de bien public régional, et que la Communauté de l'Afrique de l'Est et les États partenaires font preuve de volonté politique et d'engagement, la Direction prie le Conseil d'administration d'approuver ce qui suit, conformément au Cadre stratégique des opérations régionales :

- i) La dispense pour ce programme remplissant les conditions de bien public régional, des exigences de partage des coûts normalement applicables aux Opérations régionales ; et
- ii) L'octroi du financement sous forme de dons, en incluant les États uniquement éligibles aux prêts.

6.2 Enfin, la Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver le don proposé d'un montant maximal de 75,43 millions d'UC, en faveur de la Communauté de l'Afrique de l'Est, aux fins et sous les conditions stipulées dans le présent rapport.



## Annexe II – Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays

<b>Indicateurs de base</b>	Année	Tanzanie	Ouganda	Kenya	Rwanda	Burundi
Superficie (000Km2)		945	241	593	26.3	27.8
Population totale (millions)	2008	40.7	29.6	38.3	9.8	8.2
Population urbaine	2009	25.6	13.1	21.9	18.6	10.7
Densité de la population (Km2)	2009	48.28	135.71	68.58	379.6	293.3
Revenu national brut par habitant (\$ EU)	2008	440	420	770	410	140
Participation de la population active - Total (%)	2003	51	48	52	53	53
Participation de la population active - Femmes (%)	2007	50	48	48	53	51
Valeur de l'indice sexospécifique de développement humain	2009	0,527	0,509	0,538	0,459	0,39
Indice de développement humain (Rand sur 182 pays)	2009	151	157	147	167	174
Population vivant en-dessous de 1 \$ EU par jour (% de la population)	2008	33,64 (MDG)		45.9		
<b>Indicateurs démographiques</b>						
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2008	2,9	3.2	3	2,8	2,7
Taux de dépendance (%)	2007	89,8	106.4	82.9	82.9	88,5
Rapport de masculinité (%)	2009	98	100	100	99	99
Espérance de vie à la naissance - Total (ans)	2009	56,3	55,7	54,9	50,7	50,9
Espérance de vie à la naissance - Femmes (ans)	2007	54	52	55	48	51
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	61,6	71,7	61,8	97,4	96
Taux de mortalité juvénile (pour 1000)	2008	115,5	206,8	101,8	185,3	166,1
Taux de mortalité maternelle (pour 1000)	2008	578	435	560	750	480
Taux total de fécondité (par femme)	2008	5.5	6.7	4,6	5,5	6,3
<b>Indicateurs de santé et de nutrition</b>						
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	69	64	57	74	47
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2006	33	33	42	23	2
Incidence de la tuberculose (pour 100.000)	2007	297	330	353	397	367
Taux de prévalence du VIH/SIDA	2009	6	6	7	3	S.O
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	1,6	0,6	1,7	1	1.4
<b>Indicateurs d'éducation</b>						
Taux brut de scolarisation (%)						
Primaire – Total	2008	112	108	110	128	121
Ratio des filles par rapport aux garçons	2007	98,4	100,8	98,5	101.6	92.2
Secondaire – Total	2008	26	21	29	15	18
Ratio des filles par rapport aux garçons	2007	S.O	82,7	87,5	89.3	72
Analphabétisme (%)	2008	70	69	62	78	47
<b>Indicateurs d'environnement</b>						
Terres arables en % de la superficie totale	2009	4,23	21,57	8,01	45.56	35.57
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2005	1,1	2,13	0,34		4.65
Taux annuel de reboisement (%)	2000-2005				7.91	
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005	0,12	0,08	0,312	0.067	0.0303
Sources: Département des Statistiques de la BAD sur la base de diverses sources nationales et internationales.						
Faits et chiffres 2009 de la Communauté de l'Afrique de l'Est						

## Annexe III : Tableau du portefeuille sectoriel de la BAD

### Secteur: Approvisionnement en eau/Assainissement

#### Ouganda

Nom	Type <sup>1</sup>	Notation	Montant (millions d'UC)	Date d'approbation
Projet d'approvisionnement en eau de Kampala	Prêt	S	35	16/12/2008
NELSAP 1	Prêt		7,59	17/12/08
Création de zones durablement libérées de la mouche tsétsé et de la trypanosomiase	Prêt/Don		6,79	08/12/04

#### Tanzanie

Nom	Type <sup>1</sup>	Notation	Montant (millions d'UC)	Date d'approbation
Programme eau & assainissement, Dar es Salaam	Prêt/Don	U	38,12	Décembre 2001
Programme eau & assainissement en zone rurale I	Prêt/Don	S	55	Septembre 2006
Projet eau & assainissement, Zanzibar	Prêt/Don	S	25	Novembre 2008

#### Kenya

Projet eau & assainissement de Rift Valley	Prêt&Don	S	18,6	<b>Juillet 2004</b>
Projet d'appui aux services d'approv. en eau	Prêt&Don	S	45,6	<b>Décembre 2007</b>
Projet eau & assainissement en faveur des écoles primaires du district de Kisumu	Don FAE	s	0,98	<b>Décembre 2006</b>
Gestion intégrée des terres et de l'eau	Don FAE	s	1,94	<b>Février 2009</b>
Projet eau & assainissement en faveur de petites villes et des zones rurales	Prêt	S	70	<b>Novembre 2009</b>

#### Rwanda

Programme eau & assainissement en milieu rural	<b>Don</b>	<b>S</b>	<b>16,11</b>	<b>Juillet 2009</b>
--	------------	----------	--------------	---------------------

#### Burundi

Projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'approvisionnement en eau	<b>Don</b>	<b>U</b>	<b>12</b>	<b>Décembre 2005</b>
--	------------	----------	-----------	----------------------

## Annexe IV: Projets connexes clés financés par la Banque et d'autres partenaires au développement

Donateur	Secteur	Projet
<b>Ouganda</b>		
BAD, Kfw, UE	Assainissement urbain	Programme d'assainissement de Kampala
UE	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Phase 3 Approvisionnement en eau et assainissement des villes du Sud-Ouest
UE	Etude	Cartographie des ressources en eaux souterraines de l'Ouganda
KfW	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kampala 1a (Adduction d'eau du captage de Gaba III)
Danida, Australie, Suède	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Appui au programme conjoint du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JWSSPS)
	Politique et capacité	Appui à l'Unité des changements climatiques
Japon	Politique et stratégie de la GIRE	Plan global de développement et de gestion des ressources en eau du Bassin du lac Kyoga
	Approvisionnement en eau et assainissement de District	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le district de Mbale
Suède	Appui budgétaire	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zone rurale
<b>Tanzanie</b>		
FAD	Approvisionnement en eau et assainissement des petites villes	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des petites villes
BAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Approvisionnement en eau et assainissement de Dar es Salaam
	Appui budgétaire	Programme WSDP/Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale
	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine/rurale	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Zanzibar
BADEA	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	UWSA et Etude
DFID	Approvisionnement en eau et assainissement	Appui essentiel à l'approvisionnement en eau
EU	Approvisionnement en eau et assainissement dans les petites villes	Centres régionaux du Programme d'approvisionnement en eau
GTZ	Politique d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Politique et planification de l'aide au développement
IDA	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Dar es Salaam
	Appui budgétaire	Programme de développement du secteur de l'eau
Japon	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Etude Amélioration eau et Assainissement dans la région côtière, Eau et assainissement à Lindi & Mtwara, Etude eau et assainissement, Mwanza & Mwaru, Expert aménagement des eaux souterraines, Approvisionnement en eau et assainissement
	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zone urbaine	Projet de développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de Zanzibar
KfW	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Programme d'investissement urbain ; Centres régionaux d'approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine
	Assainissement	Assainissement & déchets solides Zanzibar
	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale, East Kilimanjaro, Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale, Moshi Rural District
MCC	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Dar es Salaam
NORAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Future source de Dar es Salaam; DDA
Suisse	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	PPP Programme Dodoma & Tabora

Donateur	Secteur	Projet
<b>Kenya</b>		
FAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zones urbaines et rurales	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Rift Valley, Projet d'appui aux services d'approvisionnement en eau, Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des petites villes et des zones rurales
Banque Mondiale	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Projet d'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement
FAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kisumu
	Assainissement en zone urbaine	Déchets solides Nakuru/Mombasa
	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Approvisionnement en eau et réseau d'égouts de Nairobi
UE	Politique et capacités	Bonne gouvernance des ressources en eau dans la région Sud du Lac Victoria
	Renforcement des capacités	Renforcement des capacités des prestataires des services d'approvisionnement en eau
	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Approvisionnement en eau et assainissement des habitats informels de Nairobi
KfW/GTZ	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Programme de développement du secteur de l'eau, approvisionnement en eau de Malindi, approvisionnement en eau de Nyeri, approvisionnement en eau et assainissement en faveur des populations urbaines pauvres, programme de réforme du secteur de l'eau
Régional		
Banque Mondiale, FEM, SIDA	Eau et environnement	Projet I et II de gestion environnementale du Lac Victoria
ONU-HABITAT	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Lac Victoria Phase 1
<b>Rwanda</b>		
FAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale
Banque Mondiale	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale
UE	Approvisionnement en eau et assainissement en zone rurale	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement et Fonds de développement communautaire de Bugesera
DFID	Appui budgétaire général	En mettant l'accent sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement
Belgique	Approvisionnement en eau et assainissement	Projet fondamental d'approvisionnement en eau et d'assainissement
Pays-Bas et UNICEF	WASH	Eau, hygiène et assainissement en zone rurale
<b>Burundi</b>		
BAD	Approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Réhabilitation et extension de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en zone urbaine
UE	Approvisionnement en eau et assainissement en zones urbaines et rurales et renforcement des capacités	Aménagement et renforcement des capacités en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zone rurale et périurbaine
Allemagne	GIRE et approvisionnement en eau et assainissement en zone urbaine	Gestion des ressources en eau et réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zone urbaine
Autriche	Politique et planification	Gestion et planification des ressources en eau
UNICEF	WASH	Infrastructure WASH et renforcement des capacités en zone rurale
Banque Mondiale	Electricité et eau en zone urbaine	Projet multisectoriel des infrastructures d'eau et d'électricité

## Liste de vérification des critères de financement des biens publics régionaux

La BAD a été invitée à s'impliquer davantage dans le financement des opérations régionales. L'intégration régionale est devenue un des piliers importants des orientations stratégiques de la Banque. A cet égard, la Banque est aussi appelée de plus en plus à appuyer les biens publics régionaux. Le Conseil et les plénipotentiaires du FAD-XI ont examiné en profondeur les opérations régionales et les questions liées aux biens publics régionaux, et ont demandé aux dirigeants de la Banque d'élaborer un cadre cohérent pour les opérations régionales et de définir les critères spécifiques de classification et de sélection des biens publics.

Veillez évaluer les biens publics régionaux sur la base du présent ensemble de critères élaborés par le Groupe de travail.

<b>Nom du projet</b>	<b>Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement</b>
<b>Département</b>	<b>OWAS</b>
<b>Chef de projet</b>	<b>Eskendir Alemseged</b>
<b>Pays impliqués</b>	<b>Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda et Burundi</b>
<b>Régions impliquées</b>	<b>Communauté de l'Afrique de l'Est</b>
Pour chaque critère ci-dessous, prière de donner les points importants en vue de l'évaluation du programme	
<b>CRITERE</b>	<b>BREVE ÉVALUATION (POINTS IMPORTANTS)</b>
<b>PHASE 1</b>	
<b>Absence de rivalité:</b> Les biens publics sont des biens dont un protagoniste peut jouir sans réduire (ou en réduisant à peine) les avantages des autres protagonistes. Le projet démontrera que plus d'un protagoniste jouira des avantages de l'objet d'assistance au titre du projet et qu'un fournisseur ne peut pas empêcher les non-contributeurs de jouir des avantages de ce bien. A titre d'exemple, on peut citer les termes de l'échange, les maladies transfrontalières (animales et humaines), les ressources en eau communes, les routes transfrontalières.	Le lac est constitué de ressources en eau partagées dont l'amélioration profitera à tous les pays partenaires. L'accès aux services améliorés d'assainissement et d'approvisionnement en eau salubre permettra de réduire l'incidence des maladies hydriques dans le bassin du lac; Les pays régionaux tirent avantage de la pêche dans le lac, en faisant de la viabilité du lac une priorité; La sensibilisation accrue à l'environnement du lac et la nécessité de protéger le bassin contribueront à l'effort global de développement durable dans la région. L'amélioration des services dans les villes secondaires d'un pays n'affecte ni ne réduit les avantages dans les autres pays.
<b>Absence du droit d'exclure:</b> Il est difficile, voire excessivement coûteux, d'empêcher les autres pays/communautés/régions de se prévaloir/bénéficier des avantages générés. Le projet prouvera qu'il est impossible d'empêcher les pays/communautés non participants de se prévaloir des avantages générés, en raison de la nature de l'objet de l'assistance du projet.	Certes, les interventions ont un impact local immédiat bénéfique pour les résidents, mais l'amélioration de l'environnement du lac qui en résulte est souhaitable et elle profitera à tous les pays. L'amélioration de la qualité de l'eau maintiendra la production de poisson et les moyens de subsistance de 197.000 pêcheurs, et plusieurs milliers d'autres dans la chaîne des valeurs en tireront profit. L'amélioration des services dans toutes les villes sera bénéfique grâce à la libre circulation des habitants de la région et au processus d'intégration de la CAE. L'amélioration de l'environnement attirera des investissements en faveur du tourisme.
<b>D'intérêt public:</b> Le bien revêt un intérêt et des avantages publics importants. En règle générale, une entité publique/gouvernementale dans chaque pays participant définit le contexte réglementaire/politique dans lequel le bien doit être produit, et participe à la production de celui-ci. Le projet mettra en évidence l'existence d'un organe de coordination intergouvernemental ou d'une CER en charge de la régulation et de la supervision du fonctionnement et de la coordination de l'objet de l'appui dans un projet proposé. A cet effet, le projet présentera l'ampleur et le niveau de succès des mesures mises en œuvre par l'organe intergouvernemental et/ou la CER pour assurer la maintenance de l'objet de l'appui.	Les États membres de la CAE ont identifié collectivement le secteur de l'eau et de l'assainissement comme un domaine clé de coopération dans le cadre du Protocole de développement durable du Bassin du Lac Victoria. Depuis sa création en 2005, la LVBC s'est engagée à animer la coopération au sein du Bassin. Elle l'a démontré à travers la mise en œuvre de divers projets, notamment le projet de gestion environnementale dans la région, appuyé par l'IDA, le FEM et l'Agence suédoise de développement international. Les ministres chargés de l'eau des pays de la CAE se sont engagés collectivement à collaborer avec la LVBC pour améliorer l'environnement du lac à travers leurs déclarations de 2008 et 2009. Outre la LVBC, les PMR ont leurs organismes de surveillance de l'environnement qui suivent de près l'évolution de la situation dans le lac, une initiative essentiellement motivée par la volonté de limiter autant que possible la pollution.
<b>PHASE 2</b>	
<b>Implication multilatérale:</b> Le bien public implique au moins deux pays, et il ne peut être	Cinq pays sont impliqués dans le projet;

<p>effectivement produit que si chaque pays impliqué prend part et appuie sa production. Le projet prouvera qu'au moins deux pays sont impliqués en ce qui concerne l'objet de l'appui (5%) et que l'objet de l'appui dans l'investissement de la Banque revêt une importance mondiale et/ou régionale en matière de développement, et cela devrait être prouvé à travers un document validé à l'échelle régionale/mondiale.</p>	<p>L'objectif du projet est intégré dans la «Stratégie opérationnelle de la LVBC». Les ministres chargés de l'eau des pays de la CAE se sont engagés collectivement à collaborer avec la LVBC pour améliorer l'environnement du lac à travers leurs déclarations en 2008 et 2009.</p>
<p><b>Alignement stratégique:</b> Le bien public régional cadre avec les orientations stratégiques de la Banque ainsi que les objectifs continentaux et régionaux (il s'agit de biens publics identifiés comme des opérations prioritaires dans le cadre des plans d'intégration régionaux du NEPAD ou des CER). Il conviendra de promouvoir l'harmonisation et le partenariat, en accordant la préférence aux mécanismes de cofinancement qui encouragent la coordination des promoteurs et démultiplient les ressources propres de la Banque, par la mobilisation de fonds additionnels provenant d'institutions sœurs ou du secteur privé. Le projet prouvera que le bien public régional est en phase avec le programme de développement continental ou régional et la propre stratégie de la Banque, spécialement en ce qui concerne la sélectivité et l'approche sectorielle, ainsi que l'harmonisation et le partenariat.</p>	<p>Le programme est en harmonie avec la politique de GIRE de la Banque. Il est conforme à l'engagement de la Banque à soutenir la réalisation des OMD. Le programme cadre avec la stratégie d'intégration régionale de la Banque et ses principaux piliers, à savoir le renforcement de l'infrastructure et des capacités régionales. L'implication de la Banque complétera d'autres projets similaires en cours tels que le Projet de gestion environnementale appuyé par la Banque, et mobilisera des ressources supplémentaires pour de nouvelles interventions dans la région du lac.</p>
<p><b>Rôle catalyseur en amont:</b> Le financement de la Banque cible <b>les phases initiales</b> des processus de production des biens publics et l'appui de la Banque devrait viser à <b>éliminer les obstacles</b> qui empêchent les biens publics régionaux d'émerger ou d'évoluer vers la phase de production, à savoir <i>le manque de coordination, l'aversion pour le risque, le problème dit «du resquilleur»</i>. Le projet démontrera que la Banque appuie un investissement initial en faveur d'un objet et que ce faisant, elle ouvre la voie à de nouveaux investissements par les partenaires/PMR à l'échelle régionale ou nationale, en vue d'un impact spécifique en matière de développement (à démontrer expressément). Sur la base de ce critère, le projet démontrera également que sans l'intervention de la Banque, certains bénéficiaires risquent de n'en faire qu'à leur guise sans obligation de rendre compte. Le projet démontrera que l'intervention de la Banque renforcera davantage la coordination dans la région en général et/ou à travers l'organe intergouvernemental ou la CER impliqués (le cas échéant).</p>	<p>Le programme renforcera la coopération en cours et la coordination régionale à travers la LVBC. La mise en place d'un marché commun étant prévue pour le troisième trimestre de 2010, il est impérieux que les ressources communes comme le lac deviennent le point focal de l'élan d'intégration. Le projet encourage les pays à collaborer, à échanger des informations et à élaborer des projets conjoints pour améliorer l'environnement de leur lac commun. La plateforme de coopération attirera les investissements en faveur des projets conjoints comme cela est mis en évidence à travers les projets en cours. Le programme permettra d'atteindre les objectifs d'intégration économique et politique de la Communauté de l'Afrique de l'Est.</p>
<p><b>Impact accru en matière de développement à travers la coopération:</b> L'impact prévu en matière de développement à travers la coopération multilatérale est manifestement supérieur à ce que chaque pays aurait pu obtenir individuellement. Le projet démontrera que l'impact en matière de développement (que l'équipe devra spécifier, par exemple la réduction de la pauvreté, l'équité hommes-femmes, le développement humain, etc.) ne sera accru que si l'objet de l'appui est examiné dans un contexte régional avec la participation d'au moins deux pays (par opposition aux projets nationaux).</p>	<p>Certes, les pays pourraient obtenir des améliorations localisées en matière de fourniture de services, mais l'impact positif sur le Lac Victoria ne peut être consolidé que si les pays collaborent et coordonnent leurs approches. L'amélioration de l'écosystème du lac résulte de l'action combinée de tous les pays. L'action d'une ville aura des répercussions positives ou négatives sur une autre ville dont la subsistance est tributaire du lac.</p>
<p><b>Ressources du don autres que les allocations fondées sur la performance (c-à-d. émanant exclusivement de l'enveloppe des opérations régionales):</b> Elles seront examinées pour les projets qui ont manifestement un grand impact en matière de développement - en tenant compte des avancées économiques et sociales, à travers notamment: la création d'emplois, la promotion des échanges, l'amélioration de la sécurité, l'égalité hommes-femmes, le changement climatique et l'adaptation au climat. La liste de ces projets sera déterminée sur la base du classement résultant de l'évaluation effectuée durant la précédente phase et son approbation par le Comité des opérations.</p>	<p>Le présent programme: Améliorera les moyens de subsistance des femmes et des enfants qui passent l'essentiel de leur temps à aller chercher de l'eau ; Réduira l'incidence des maladies d'origine hydrique ; Améliorera la participation communautaire à travers les forums multilatéraux, qui seront essentiellement animés par des femmes ; Contribuera à la création d'emplois durant les phases de mise en œuvre et d'exploitation.</p>